

OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



INITIÉE PAR LA SOCIÉTÉ

BG2P

AU PRIX DE
36 EUROS PAR ACTION HUIS CLOS
(coupon détaché)

Le présent communiqué établi par Huis Clos est diffusé conformément aux dispositions des articles 231-27 3° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« AMF »).

En application de l'article L. 621-8 du code monétaire et financier et de l'article 231-26 de son règlement général, l'AMF a apposé le visa n°09-174 en date du 4 juin 2009 sur la note en réponse établie par la société Huis Clos.

La note en réponse ainsi que les autres informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de Huis Clos sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org), et peuvent être obtenues sans frais auprès de Huis Clos - 35, square Raymond Aron - 76130 Mont Saint Aignan.